



La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

Le Prince Louis à Lorette en Italie

Cette année le Prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou, a célébré la fête de saint Louis le 25 août 2001 en Italie, en l'archibasilique de Lorette qui relève juridiquement du Saint Siège mais est très historiquement lié à la France et notamment à la maison de Bourbon.

Le bulletin d'informations n° 22 de l'Institut de la Maison de Bourbon (3, rue Sainte Victoire, 78000 Versailles) relate cet événement. C'est dans ce numéro que nous relevons les paroles de Monseigneur, dont nous publions les extraits pour nos lecteurs :

« En octobre dernier, à l'occasion du Grand jubilé de l'An 2000, j'ai tenu à accomplir une démarche jubilaire personnelle. M'a alors été donné le privilège de déposer aux pieds de Sa Sainteté le Pape, Successeur de Pierre, les témoignages de ma chrétienne fidélité.

C'est aujourd'hui l'aîné des descendants du roi Louis IX, dont est si magnifiquement célébrée la sainte mémoire, qui souhaite renouveler par sa présence à Lorette les engagements familiaux pris par la reine Anne, épouse de Louis XIII. Comme vous le savez, Louis le Juste et Anne sont à la fois les ancêtres de tous les membres actuels de la maison de Bourbon et les parents de Louis XIV mon arrière aïeul en ligne directe.

Monseigneur l'archevêque, né 760 ans jour pour jour après le Saint roi, mon père a voulu que je porte le prénom du roi Louis IX, croyez bien que ma joie est à son comble d'avoir pu prier aujourd'hui devant les reliques que Votre Excellence a daigné exposer à notre vénération. La Basilique de la Maison de la Vierge Marie est un splendide monument chargé d'histoire chrétienne ; elle nous est d'autant plus chère que son histoire est particulièrement liée à celle de notre Maison et par-dessus tout à l'histoire de la France, fille aînée de l'Église catholique apostolique et romaine. »

Vive Dieu ! Vive le Roy !

La fin d'une époque et la paix impossible.

Dans le filet de réactions et de commentaires provoqués par la vague d'attentats terroristes qui a frappé la côte est des Etats-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, il me semble intéressant de relever celle d'un ancien haut fonctionnaire du Pentagone du temps de l'administration Reagan. Cité par le « *Washington Post Service* », M. Richard Perle a, en effet, déclaré qu'il espérait que les USA « *ne ferait pas la faute d'abandonner (leurs) principes* » pour se protéger. Il a ajouté qu'une telle solution n'était pas valable « *à long terme* » et qu'il était bien meilleur d'enfoncer le clou eu égard « *à ce que nous croyons* ». En quelques notes alors que la diplomatie américaine fait actuellement feu de tout bois afin de s'assurer des alliés dans une guerre qui risque d'être longue, je crois que ce haut fonctionnaire a bien défini le problème auquel est confronté l'Occident. Cette déclaration pourrait s'appliquer également à la politique française puisque nos responsables, pour le moment, cherchent visiblement à continuer à caresser le rêve de jouer un grand rôle dans le conflit israélo-arabe, et ce en ménageant les différentes parties en causes.

Ne pas croire que l'occident est l'objet d'une attaque massive et coordonnée de la part de groupes islamiques et croire que tout peut être désormais comme avant, telles semblent être, par delà les manifestations de solidarité avec les Etats-Unis, les positions fondamentales qu'ont adoptées, hormis le Royaume-Uni, les États-membres de l'Union européenne, comme si ce qui concerne la Maison-Blanche pouvait ne pas avoir des répercussions capitales sur la scène européenne.

Au lendemain des attentats, le politologue français Heisbourg

écrivait pourtant dans les colonnes du quotidien « *Le Monde* », que les États-Unis conduiraient pendant longtemps leur politique en fonction de la coopération ou du manque de coopération qu'ils rencontre-raient auprès des autres États. Ce point de vue devait être confirmé par les ministres américains de la Défense, dans un article que reproduisait le quotidien américain libéral, paraissant à Paris, « *International Herald Tribune* ». Ainsi, les États européens, chacun pour soi, devront afficher les principes qui sont les leurs.

Sous de tels auspices, nous devrions assister, à moyen terme, à la fin de la phraséologie propre au vieux continent depuis la fin en 1991 de l'Union soviétique et du pacte de Varsovie. Fin d'une époque, où il était bon de toujours vanter les valeurs européennes sans jamais les définir, et où la coopération économique internationale servait à l'absence d'approche raisonnée des intérêts des États.

Pour ce qui est de la France, qui depuis plusieurs années, en raison de la cohabitation, a une diplomatie incertaine, il faut souhaiter qu'outre une solidarité tangible avec les États-Unis et le Royaume-Uni, nous ne perdions pas de vue les problèmes européens, pour le règlement desquels l'actuel chef de l'État s'est trop souvent abrité derrière la bannière étoilée. Pour mener à bien la guerre à l'est du canal de Suez, les États-Unis auront certainement besoin que la situation en Europe ne prête pas à contestations. Certains organes de presse avancent déjà qu'un second élargissement de l'Alliance atlantique, vers les Balkans et les États baltes, serait remis en cause, Washington ne voulant pas

brusquer la Russie dans les circonstances présentes. Premier pas vers un début de diplomatie continentale de la France, Paris pourrait peut-être relancer une idée russe qui n'avait pas été retenue par le département d'État, à savoir, un Conseil de Sécurité propre à l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe), qui regrouperait l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie. Une telle initiative française, qu'elle qu'en puisse être le résultat, marquerait en tout cas que la politique française commencerait à se dégager de la bureaucratie bruxelloise. Les États-Unis dont nous dépendons pour notre sécurité nucléaire, attendront sans doute de leurs alliés dans les années à venir que ces alliés soient concrets et actifs.

Il faut, en effet, se demander si les États-Unis pourront comme dans les années de l'après seconde guerre mondiale imposer la paix. Le caractère diffus de l'islamisme et l'imbrication des intérêts politiques et économiques des puissances musulmanes laissent pour l'instant supposer que personne ne sait vers où nous allons. Il faut espérer que Dieu reconnaîtra les siens, et qu'au delà du réveil douloureux que les attentats imposent aux Américains, la paix, si elle se révèle impossible à l'est du Canal de Suez, sera préservée en Europe. C'est aux autorités des États européens qu'il incombe maintenant de concilier solidarité occidentale et intérêt national. Ceci passe par la réaffirmation des fonctions régaliennes des États, que les européens ont trop longtemps négligées et oubliées.

Pierre Campguilhem
le 30.09.2001

Le destin exceptionnel de Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud⁽¹⁾

Le Bienheureux⁽²⁾ Robert naquit au village de la Boussardière, en la paroisse d'Arbrissel, dans l'actuel département d'Ille et Vilaine dans les années 1045-1047. A cette époque, la Bretagne se trouvait sous le gouvernement du duc Eudes 1^{er} (1040-1056) frère et successeur d'Alain III. On ignore tout de l'enfant de ce "fils de prêtre, issu de prêtre". En cette première partie du XI^{ème} siècle, cette situation n'avait, hélas, rien d'exceptionnel. Cependant, dès ce moment la déchéance morale des clercs inquiétait sérieusement la hiérarchie catholique. Progressivement sous la pression de l'élite, et en particulier des bénédictins de l'Ordre de Cluny, se dessinait un esprit de réforme. Trois grands maux touchaient alors la chrétienté : l'intrusion des laïcs - souverains et seigneurs féodaux - dans les affaires de l'Eglise, le scandale des prêtres mariés ou concubinaires (nicolaïsme) et le trafic des choses saintes (simonie). Toute la vie de Robert d'Arbrissel va s'inscrire dans ce grand

mouvement de moralisation de la société.

A partir de 1046, justement, plusieurs papes "clunisiens" se succédèrent sur le trône de Pierre, se montrant favorables à une restauration de la discipline ecclésiastique. En 1049, par exemple, un Alsacien de ferme caractère du nom de Léon IX accéda au suprême pontificat. Il engagea, durant son court règne, une lutte contre la simonie et la fornication des prêtres. Pourtant, c'est à saint Grégoire VII que reviennent les plus éminents mérites de la réforme. En 1074⁽³⁾, il fit condamner publiquement la simonie, la détention d'une église ou d'un monastère par les laïcs ainsi que la fornication des clercs. L'entreprise ne s'avéra pas aisée pour ce modeste moine parvenu par ses mérites et sa vie exemplaire à la tête de l'Eglise. Il dut se heurter à l'Empereur lui-même... mais l'élan décisif était donné.

Ainsi, Robert d'Arbrissel accomplit sa vocation au sein d'un monde de plus en plus

conscient des conséquences concrètes des exigences de la Foi. En ces temps lointains, sans aucune directive particulière, spontanément, des fidèles de plus en plus nombreux, riches et pauvres confondus, empruntaient les chemins des pèlerinages ou participaient à l'édification de nouveaux sanctuaires. Cette foi en actes annonçait le grand mouvement des Croisades, cet interminable pèlerinage armé.

Remarquons ici que l'église d'Arbrissel avait, à cette époque, pour patron laïc le seigneur de l'Espine. Cependant Damalioch, le propre père de Robert, était tout à la fois propriétaire et desservant du sanctuaire. Son fils et successeur dans son ministère s'en défera plus tard au profit de la communauté canoniale de la Roë, en Anjou, qu'il venait de fonder.

De bonne heure, le jeune Robert d'Arbrissel se sentit à l'étroit dans les limites de sa paroisse. Il rêvait d'un horizon plus vaste et sa soif de connaissance le poussa à quitter son pays natal. Peut

1) Sources :

J.M. Bienvenu : « *L'étonnant fondateur de Fontevraud, Robert d'Arbrissel* » - Nouvelles Editions latines, 1981.

R.Delarun : « *Robert d'Arbrissel ou l'impossible Sainteté* », Editions Albin Michel, 1986.

Abbé Pohu : « *L'abbaye royale de Fontevraud* », chez l'auteur, S.L.

F. Leroyer : « *Raoul de la Fustaye, fondateur de l'Abbaye royale de Notre Dame du Nid au Merle* », Société archéologique de N.D. du Nid au Merle 1992 (polycopie).

« *Le patrimoine des Communes d'Ille-et-Vilaine* » articles « *Arbrissel* » et « *Saint Sulpice La Forêt* ». Edition Flohie, 2000.

2) Le titre de bienheureux souvent attribué à Robert d'Arbrissel parviendrait d'une erreur d'inscription sur le calendrier du diocèse de Poitiers (XIX^{ème} siècle).

3) Condamnation prononcée par le Concile de Rome. En 1075, Grégoire VII, par une suite de décisions (Dictatus papae) tenta de libérer l'Eglise de l'influence du pouvoir civil.

être souffrait-il d'un manque de stabilité, d'une envie irréprouvable et quasi permanente de prendre la route. En tout cas, il avait compris, à la suite de l'apôtre Pierre que nous sommes d'abord, en cette terre, des « *étrangers et voyageurs* ». Se mêlant au monde étudiant, se retrouvant à Paris, sans doute à plusieurs reprises, il cherche à acquérir un bagage solide dans le domaine de la philosophie et celui de la théologie, bagage qui fera de lui un maître. Cependant cet éloignement de la Bretagne fut ressenti comme un exil et un déracinement.

En 1076, Sylvestre de La Guerche, devint évêque de Rennes. Son élection fit naître quelque soupçon de simonie mais le prélat s'engagea courageusement dans la voie des changements voulus par Rome. Devant les difficultés de l'entreprise, vers 1088 - 1089, il se décida à faire appel à Robert d'Arbrissel pour le seconder. Pour ce faire, il alla le chercher jusqu'à Paris et le trouva s'exerçant à la controverse en compagnie des esprits les plus éminents. En fait, le bienheureux Robert ne manifestait pas un penchant prononcé pour les discussions de cette nature. Il cherchait plus particulièrement à s'éloigner des tentations du monde, recherchant dans l'ascèse et la prière le chemin de l'union à Dieu.

Quoiqu'il en soit de sa vocation personnelle, nommé

archiprêtre⁴⁾ et trésorier du chapitre de la cathédrale de Rennes, le collaborateur de Sylvestre de La Guerche s'attelle à la tâche. A son tour il tenta de mettre fin aux maux qui touchaient le clergé diocésain et, par contre-coup l'ensemble des fidèles. La mort de l'évêque en 1093, le priva de son meilleur soutien. En réaction ceux dont il avait voulu réformer les mœurs et les pratiques se dressèrent contre lui. Il se résigna à quitter, une nouvelle fois, la Bretagne.

Robert d'Arbrissel partit pour Angers afin d'y parfaire ses connaissances. Alors âgé de 45 ans, il s'intéressa essentiellement à la « *philosophie divine* » et se vit reconnaître comme un maître. Mais il n'était pas fait pour cette vie là.

Entre 1095 et 1098, il recherche la solitude dans la vaste forêt angevine de Craon. En fait, cette dernière s'avéra très peuplée. Un grand nombre d'ermites vivaient alors dans les espaces boisés du Maine et de l'Anjou. Ils subsistaient de pas grand chose, logeaient dans de misérables cabanes d'argile et de branchages, se vêtaient de rude toile, ressemblant plus à des mendiants qu'à des religieux. Le temps de ces « *fous de Dieu* » se partageait entre la pénitence, la prière et la prédication. En effet, beaucoup de laïcs, assoiffés d'absolu, venaient en ces lieux retirés écouter la parole

des maîtres les incitant à la conversion. Parmi ceux-ci, Robert d'Arbrissel était l'un des plus persuasifs. Sa renommée dépassait largement les limites du pays de Craon.

C'est pourquoi, en 1096, lorsque le pape Urbain II, lui aussi fils de Cluny, qui prêchait la Croisade au travers de la France, arriva à Angers, on lui parla de Robert d'Arbrissel. Il l'appela à lui, écoute son verbe enflammé, fut subjugué par sa parole et l'investit d'un mandat de missionnaire apostolique.

L'année précédente les circonstances avaient poussé le bienheureux à devenir fondateur et supérieur d'une communauté régulière. A la vérité il se trouvait de plus en plus embarrassé par les disciples qui le suivaient dans ses déplacements. D'autant que ces déambulations troublaient les populations locales, en partie à cause de la mixité qui s'y affichait. Les autorités religieuses, en un siècle propice aux faux prophètes, partageaient cette inquiétude. Aussi, dès 1095, Robert d'Arbrissel avait installé une petite communauté masculines à la Roë, lieu-dit situé à un peu plus d'une lieue de la forêt de Craon, à l'ouest, sur les marches de Bretagne. Il soumit ses postulants à la règle de saint Augustin qui recueillait alors les suffrages de Rome. Pourtant, très rapidement le missionnaire apostolique quitta ses

4) Le « Grand Larousse encyclopédique » (1960) le qualifie d'archidiacre.

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

chanoines réguliers et reprit son « *pèlerinage* ». Serviteur de Dieu, soucieux de n'être fixé nulle part, il se voulait d'abord attentif à ceux qui, déshérités, marchaient vers l'éternité.

Partout où il dirigeait ses pas, Robert d'Arbrissel faisait des émules. Les hommes ne manquaient pas dans sa suite mais il entraînait de plus en plus de femmes de toutes conditions. On y trouvait des vierges innocentes mais aussi des pécheresses repenties, des veuves et même des femmes en puissance de mari⁽⁵⁾. L'évêque de Dol, Baudri de Bourgueil expose ainsi le problème posé :

(...) « *Voyant augmenter la foule de ceux qui le suivaient, il décida, pour éviter tout acte inconsidéré, et puisqu'il comptait que les femmes habitassent avec les hommes, de rechercher un lieu où ils puissent vivre sans scandale et de trouver un désert s'il en rencontrait.* »

Ce lieu isolé, qui n'était pas tout à fait un désert, existait à peu de distance de la Loire, au point de rencontre des diocèses de Poitiers, d'Angers et de Tours, à Fontevraud (Fons Evraud). La comtesse Aremberga céda cette terre au bienheureux Robert sur la recommandation de saint Pierre II, lointain successeur de saint Hilaire. A partir de 1101, l'ancien archiprêtre de Rennes installa sa communauté vagabonde, hommes et femmes séparés, dans des loges précaires et rustiques suivant la manière expérimentée à Craon. Très rapidement, donations et

vocations affluèrent. Il fallut se décider à construire.

L'ordre qui s'organisait ainsi, sous l'inspiration de la règle bénédictine complétée par quelques austérités supplémentaires, se plaça sous la protection de la Vierge Marie. Toujours attaché à sa vision de sa vie monastique, le fondateur voulu que soient respectées la mixité et la prééminence des moniales sur les moines. A dire vrai, cette mixité n'était pas une nouveauté mais les exemples étaient manifestement rares.

Dans les débuts, Fontevraud se trouva sous l'autorité directe de son père spirituel avant que celui-ci n'abandonne sa charge à une prieure puis, définitivement à une abbesse chargée du gouvernement général de l'ordre. On édifia, au fil des ans, pour les religieuses pouvant justifier d'une vie intérieure irréprochable le « *Grand Moustier* » ou monastère Sainte Marie. A deux-cents mètres de là, le couvent de la Madeleine était destiné aux filles repenties, aux veuves, voire aux femmes mariées retirées du monde. Le prieuré de Saint-Lazare devait accueillir les religieux lépreux. Les frères, élevèrent, hors clôture, le couvent de Saint-Jean de l'habit. Ils vivaient sous la direction d'un prieur subordonné à l'abbesse.

On s'est beaucoup interrogé pour connaître les raisons de cette fondation originale : un ordre mixte dirigé par une femme. Il n'est pas invraisemblable de penser

que Robert d'Arbrissel qui, avait dans sa jeunesse connu l'attrait de la gente féminine, et dont le père était un prêtre fornicateur, ait cherché par ce moyen à affronter en héros la tentation de la chair. C'était parfois le choix hardi de certains solitaires qui combattaient le péché en une joute singulière. Une lettre de l'Abbé Geoffroy de Vendôme au maître de Fontevraud éclaire ce propos :

« *Il est, dit-on, certaines femmes auxquelles tu permets d'habiter dans ta familiarité, avec lesquelles tu t'entretiens très souvent en privé et même tu ne rougis pas de coucher très fréquemment la nuit avec elles et au milieu d'elles. Par là, tu le dis toi-même, tu crois porter la croix de Notre Seigneur et Sauveur en t'efforçant d'éteindre l'ardeur de la chair à grand tort allumé. Tu te crucifies dans un nouveau martyr.* »

Cette disposition d'esprit expliquerait cette attirance vers la mixité et cette sollicitude particulière pour les anciennes pécheresses qui alarmèrent ses amis et les poussèrent à lui conseiller la prudence. Au premier rang de ceux-ci, on trouvait Marbode, évêque de Rennes, ancien maître de Robert à Angers et Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme dont on vient de rapporter les propos. C'est sans nul doute à cette singularité que l'ancien ermite de la forêt de Craon doit de n'être pas aujourd'hui encore compté au nombre des saints. Ceci bien que, dès sa mort, les fidèles étaient persuadés de sa prochaine

5) Les tribunaux ecclésiastiques avaient à connaître de nombreuses demandes d'annulation.

canonisation.

La prééminence reconnue à l'abbesse de Fontevraud paraît découler d'une vision spirituelle différente. Il faut y voir l'expression de la grande déférence manifestée par Robert d'Arbrissel envers Marie, Mère du sauveur. Peu avant d'expirer sur la croix, le Christ avait dit à l'apôtre saint Jean : « *Voici ta mère* ». En mettant l'ordre sous l'autorité exclusive d'une femme, le bienheureux pensait accomplir, d'une certaine manière, la parole divine.

Dès 1104, Robert d'Arbrissel, en froid avec certains de ses bienfaiteurs reprit son apostolat missionnaire. C'est à ce moment là que la direction effective de l'abbaye passa aux religieuses. Le transfert se produisit d'abord au bénéfice d'une prieure :

Hersende de Champagne, veuve de Guillaume de Montsoreau puis, en 1115, en faveur de l'abbesse Pétronille de Chemillé, une autre veuve.

Revenant épisodiquement à Fontevraud, le fondateur parcourait l'immense territoire joignant Berry et Poitou, Anjou et Aquitaine, installant ici et là maisons et prieurés. En ce XII^{ème} siècle on dénombre une centaine de créations nouvelles, de l'Espagne à l'Angleterre.

Robert d'Arbrissel mourut en Berry, au prieuré d'Orsan en février 1116. Ses reliques sont conservées non loin d'Angers, dans l'église de Martigné-Briand. Il est bien difficile de dire si son esprit habite toujours la vaste abbatale dépouillée de Fontevraud où l'archéologie semble avoir pris la place de la Foi. En cette année 2001,

les affaires culturelles commémoreront le neuvième centenaire de l'illustre monastère royal, espérons que Dieu et les souverains de la Maison de France ne seront pas oubliés.

NB : Un contemporain de Robert d'Arbrissel : Raoul de la Fustaye (saint Rou), prédicateur itinérant lui aussi fonda en Haute-Bretagne, au pays de Rennes, en la paroisse de Saint-Sulpice-la-Forêt l'abbaye double de Notre-Dame-Du-Nid-en-Merle à l'identique du modèle de Fontevraud. C'est grâce à la protection de la duchesse de Bretagne : Ermengarde, fille d'un comte d'Anjou que Raoul de La Fustaye, moine de Saint-Jouin de Marnes (Deux-Sèvres) put installer cet unique ordre mixte du Duché.

Pierre Valancony.

Rectificatif

Nous recevons de M. Philippe Ploncard d'Assac, le rectificatif suivant, concernant notre revue de presse du n° 87 de La Gazette Royale, recension du n° 36 du Sel de la Terre.

Cher Monsieur,

Dans le dernier n° de La gazette Royale que vous m'avez adressé, une erreur s'est glissée, sans doute par inadvertance, dans votre écho sur les articles du *Sel de la Terre*, portant sur Mgr. Lefebvre et l'analyse de mon livre le *Nationalisme français*.

En effet le texte de votre revue pourrait faire croire que

je condamne « les mouvements nationalistes de notre époque », alors que ma critique que reprend, en l'approuvant, *Le Sel de la Terre*, concerne les mouvements nationaux actuels, FN et MNR et leur satellites tel le Club de l'Horloge entre autres, qui n'ont rien de nationalistes, étant démocrates et républicains...

Mon intention est bien, au

contraire, d'opposer la rigueur doctrinale de l'école nationaliste à l'incohérence politique, aux déviations des « nationaux », aussi je vous saurais gré de bien vouloir corriger cette erreur qui ne peut que troubler vos lecteurs.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Doctrine sur l'euthanasie

Nous donnons ici l'enseignement de l'Église avec l'aimable autorisation du bulletin D.I.C.I. (Documentations Informations Catholiques Internationales, 1 rue des Prébendes, 14210 Gavrus).

Il faut rappeler la doctrine catholique. (Extrait *Le respect pour la vie, doctrine de l'Église*, Editions Fideliter.)

« La campagne pour l'I.V.G. annonçait l'I.V.V., l'Interruption Volontaire de Vieillesse » (*Documentation Catholique*, n° 1885, p. 1129). Le parallèle entre l'euthanasie et l'avortement est aisé : d'une part supprimer à temps une vie qui n'est pas encore humaine (dit-on), d'autre part « *en finir avec une vie qui n'en est plus une* » (*Le Monde Aujourd'hui*, 18-19.11.1984). D'autres raisons viennent au besoin à la rescousse pour vous persuader de faire bien vite votre « *testament biologique* » : « *Je déclare exiger une mort digne, exempte de souffrances dégradantes, sans inconscience amoindrissante mais sans conscience démoralisante* ». La « *mort laïque* » va-t-elle supplanter la mort naturelle et du même coup la mort chrétienne ?

L'euthanasie en question

Les motifs invoqués : de la pitié au cynisme.

La pitié pour l'incurable au stade des « *douleurs terminales* », intolérables pour lui et pour moi, m'oblige d'abrèger ses souffrances. Je le « *piquerai* », comme on pique les animaux. Ce faisant, je ne fais que hâter une mort de toute façon fatale (cf. *D.C.* 1885, 1128).

La dignité humaine fonde un « *droit à mourir dans la*

dignité ». Or des souffrances intolérables ou l'état d'inconscience sont indignes de l'homme. J'ai donc le droit de les prévenir ou de les faire abrèger... (cf. *L'Alsace* 21.09.1984).

La liberté, apanage de la personne humaine, doit être à même de « *choisir sa vie, choisir sa mort* » (thème du Congrès de Nice 21-23.09.1984 - tenu par l'ADMD : Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité). J'affirme ma liberté en ne me laissant pas imposer par la nature une mort à subir contre mon gré. Le suicide d'Henri de Montherlant, condamné par ses médecins, est la mort d'un homme libre !

L'intérêt de la société... « *Nous croyons que la société n'a ni intérêt, ni besoin véritable de faire survivre un malade condamné* » (déclaration de quarante personnalités dont trois prix Nobel, 1974). « *La mort légale peut se situer après 80 ans, date au-delà de laquelle les médecins pourraient se trouver exemptés... Je ne crois plus un mot de ce point de vue traditionnel selon lequel tous les hommes sont nés égaux et sacrés.* » (Professeur Crick, *Tribune médicale*, 21.11.1970).

Les méthodes proposées : de l'euthanasie recette à l'euthanasie sentence

L'ADMD propose un guide de l'« *autodélivrance* » : des textes très dissuasifs donnent le

change, mais il y a aussi des noms de médicaments et des indications de posologie, « *de façon*, précise Madame Paula Caucanas-Piser, *à ce que le suicide ne soit pas cette chose ignoble et violente qu'il est maintenant* » (*Le Figaro* 21.09.1984). Bref, suicide « *propre* », euthanasie à domicile, « *euthanasie mode d'emploi!* » (Rémi Fontaine, *Présent* 24-25.09.1984).

On nous propose aussi de rédiger à l'avance notre testament biologique réclamant du médecin le « *débranchage* », « *pour le moment où nous ne serons plus des personnes* » (*Figaro*, 21.09.1984). Mais si vous préférez attendre, le Professeur Léon Schwarzenberg vous garantit que le médecin vous administrera sur votre demande le « *cocktail lytique* » : « *C'est au malade et non au médecin de se déterminer et de savoir à quel moment il juge son existence et ses souffrances inacceptables* » (*Présent* 24-25.09.1984) : bref l'euthanasie sur demande.

On respectera la volonté des malades ou du moins leur personnalité (médecins signataires du manifeste du 19.09.1984) : autrement dit, acharnement thérapeutique pour les courageux, piqûre pour les découragés. - Subtilités !, dira le Professeur Christian Barnard (le premier à tenter une greffe du cœur) : que le malade exprime seulement par écrit qu'il veut être « *aidé à*

mourir », alors « *c'est à nous et à nous seuls médecins, qu'il revient de décider que le moment est venu de mettre un t e r m e à s e s souffrances* » (Présent 24-25.09.1984). Bref, l'euthanasie sentence.

Les moyens employés

- 1) Les analgésiques à dose... un peu trop forte : la limite est délicate à définir, entre la dose à effet analgésique et « *déconnectant* », et la dose mortelle. Le médecin pourra être tenté de passer de l'une à l'autre... Euthanasie indirecte ou directe ? Même l'infirmière ne pourra pas le discerner. En tout cas l'article 20 du code de déontologie prescrit ceci : « *Le médecin doit s'efforcer d'apaiser les souffrances de son malade. Il n'a pas le droit d'en provoquer délibérément la mort* » (décret du 28.06.1979).
- 2) Le « *cocktail lytique* », la piqûre qui cause immédiatement la mort : c'est l'euthanasie « *très active* » comme on dit, en tout cas au regard de l'éthique, une euthanasie directe : l'intention est franchement de donner la mort.
- 3) Le refus de tout « *acharnement thérapeutique* », c'est laisser le malade condamné à mourir en paix, sans essayer de le maintenir artificiellement en vie : un testament d'euthanasie disant : « *ne me réanimez pas* » veut dire simplement ceci : « *Si je suis malade, ne me faites pas de choses inutiles ou pénibles* ». C'est, dit le Professeur Raymond Villey, une

invitation à faire de l'euthanasie passive si la situation est désespérée (Figaro, 20.09.1984). Le « *débranchage* » va plus loin : l'interruption d'un moyen artificiel d'entretien de la vie d'un grand malade, c'est de l'euthanasie active (ainsi pense Pascale Bosc, 17 ans, élève du lycée de Saint-Gaudens - *Le Monde Aujourd'hui*, 18-19.11.1984) ; mais est-ce pour autant de l'euthanasie directe ?

L'homme a-t-il un droit sur sa propre vie ? Jugement moral sur l'euthanasie directe

« Tu ne tueras point »

Tuer l'innocent est un péché grave : le cinquième commandement de Dieu « *Tu ne tueras point* » est formel. Le meurtre prive autrui du plus grand des biens : la vie, qui est ici-bas la condition de tous les autres biens naturels et surnaturels. Le meurtre lèse surtout le droit exclusif de Dieu sur la vie et la mort : « *considérez que je suis le Dieu unique* » (Deu. 32.39).

Que dire du suicide ? - la même chose, en ajoutant ceci : celui qui se tue de sa propre autorité fait injure à la société dont il est parti et à Dieu qui garde sur notre corps la propriété, en ne nous en laissant que l'usage et l'administration, avec la charge de garder cette vie. Cela n'empêchera pas d'exposer sa vie au besoin, mais pour un plus grand bien, comme la défense de la patrie ou de fuir une mort certaine et cruelle en se jetant du haut d'une fenêtre avec l'espoir d'en réchapper : les quatre règles du

« *volontaire indirect* » légitiment ce « *suicide indirect* », l'action de « *se jeter* » est en soi indifférente ; les deux effets qui s'ensuivent sont l'un bon (échapper à l'incendie) et l'autre mauvais (risquer la mort en s'écrasant en bas) : l'intention ne porte pas sur l'effet mauvais : elle n'est nullement de se donner la mort ; de plus l'effet bon ne vient pas de l'effet mauvais ; et enfin il y a cause proportionnée, le péril que l'on fuit est proportionné au risque auquel on s'expose.

Cet exemple a l'avantage d'illustrer la différence entre l'euthanasie directe (le « *cocktail lytique* » est employé pour donner la mort) et l'euthanasie indirecte (l'analgésique est pris pour calmer les souffrances du malade, mais l'on sait que cela va accélérer la mort). La première n'est qu'un meurtre ou un suicide, la seconde est une action parfaitement licite, pourvu que l'intention ne soit nullement de hâter la fin du patient !

Réponse aux objections

L'euthanasie directe est donc un crime, les motifs avancés en sa faveur ne peuvent qu'être des sophismes : l'utilité de la société en est un : certes l'individu est une partie qui doit coopérer au bien du tout, mais d'un autre côté, il transcende ce tout par sa dignité de personne et sa destinée éternelle ! Dès lors la société ne peut « *se débarrasser des inutiles* » sans sombrer proprement dans le totalitarisme qui fait du « *tout* » le seul absolu.

« *Choisir sa mort* », c'est aussi refuser la mort que la Providence nous a préparée : naître comme je veux, en

éprouvette, mourir comme je veux, par auto-délivrance : c'est la même révolte contre l'ordre naturel, le même esprit de rébellion contre Dieu. L'esprit chrétien au contraire nous fait prier « *l'acte d'acceptation de la mort* » : « *Seigneur mon Dieu, dès aujourd'hui j'accepte de votre main, volontiers et de grand cœur, le genre de mort qu'il vous plaira de m'envoyer, avec toutes ses angoisses, toutes ses peines et toutes ses douleurs.* »

« *En finir avec une vie qui n'a plus de sens* » parce qu'elle se sait condamnée, avec une « *vie dégradée* » par des souffrances aiguës, avec une « *vie amoindrie* » par l'état d'inconscience : autant de sophismes ! La vie terrestre trouve son sens dans la vie éternelle ; même souffrante ou inconsciente, la personne conserve sa dignité d'être créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, la dignité d'un « *être d'éternité* ». C'est pourquoi, dit Pie XII (aux médecins chirurgiens, 13.02.1945) : « *Le médecin méprisera toute suggestion qui lui sera faite de détruire la vie, si frêle et si humainement inutile que cette vie puisse paraître.* »

« *Mais je ne fais qu'accélérer une mort inévitable* », que fuir une autre mort « *certaine et atroce.* » - Je réponds : l'effet bon : fuir une mort affreuse vient de l'effet mauvais : la mort par « *autodélivrance* ». Le mal est le moyen pour obtenir un bien (en l'occurrence pour fuir un autre mal). Or, dit saint Paul, « *Non faciamus mala ut eveniant bona* » (Rom 3.8.). Il ne nous est pas permis de faire le mal pour qu'il advienne un bien. La volonté ne doit jamais

porter sur le mal (ici le suicide), ni comme un moyen, ni comme une fin.

Combien de fois Pie XII n'a-t-il pas répété ce grand principe qui résout tant de cas moraux épineux ! Ami lecteur, connaissez-le, connaissez aussi les quatre règles capitales du « *volontaire indirect* » (ou « *de l'action à double effet* ») qui ont été données plus haut.

La souffrance et l'usage des analgésiques

La Sacré Congrégation Romaine pour la Doctrine de la Foi a remarquablement bien résumé la doctrine catholique (déclaration du 05.05.1980) déjà enseignée par Pie XII (à la Société italienne d'anesthésiologie en 1957). Résumons encore.

La souffrance : valeur rédemptrice

Comme la mort, la souffrance est une peine du péché originel « *tu es poussière et tu retourneras poussière* » (Gen. 3.19) ; « *tu enfanteras des fils dans la douleur* » (Gen. 3.16) : « *tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* » (Gen. 3.19). Si le médecin a le devoir de combattre la souffrance, le malade chrétien, lui, cherchera à en assumer au moins une partie, profitant de cette grâce qui lui est offerte de satisfaire à la justice divine pour ses péchés et éviter ainsi les peines du Purgatoire dont la moindre est pire que la pire de ce monde ! La souffrance acceptée volontiers est également une occasion de gagner des mérites, « *d'ajouter une nouvelle perle à sa couronne* » pour le Paradis : et envisagée comme participation à la Passion du Christ et union

au sacrifice rédempteur, elle a valeur co-rédemptrice (cf. 1. 24). Refuser les calmants ou en modérer l'usage, voici de la part d'un malade une conduite héroïque, pleinement chrétienne.

Les analgésiques : légitimité et inconvénients

« *Toutefois, il ne serait pas conforme à la prudence de vouloir faire d'une attitude héroïque une règle générale. Pour beaucoup de malades, la prudence humaine et chrétienne conseillera souvent l'emploi de moyens médicaux aptes à atténuer ou supprimer la souffrance, même si les effets secondaires en sont la torpeur et la moindre lucidité. Quant à ceux qui ne sont pas en état de s'exprimer, on pourra raisonnablement présumer qu'ils désirent recevoir ces calmants et les leur administrer suivant les conseils du médecin* » (SCRDF. 1980, op. cit.). Mais une narcose sera-t-elle permise, si elle doit entraîner la perte de la conscience ou abrégé la vie du malade ? Pas de problème pour le second cas : on veut directement calmer les souffrances, et indirectement seulement, on permet, sans la vouloir directement, l'abréviation de la vie (volontaire indirect).

Calmands entraînant l'inconscience

Le cas des analgésiques causant l'inconscience est à examiner de plus près, car il ne faudrait pas « *voler sa mort* » au malade en lui faisant perdre conscience jusqu'à la mort, sans qu'il ait pu accomplir ses devoirs moraux (testaments, restitutions éventuelles à opérer) et surtout religieux (confession sacramentelle,

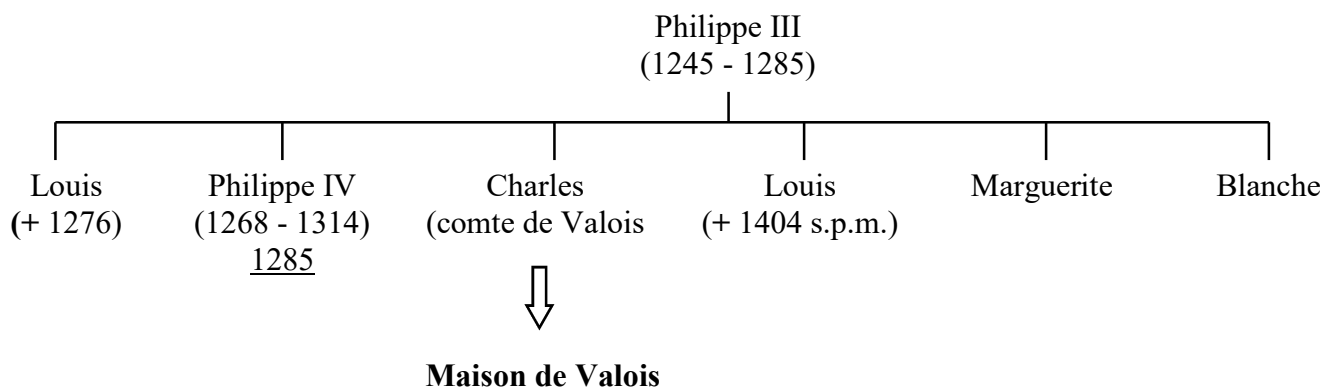
Extrême-Onction, viatique si c'est possible). Là trouve sa place irremplaçable l'infirmière chrétienne, qui saura ériger l'esprit du malade au-delà de ses souffrances et de l'angoisse de la mort menaçante, dans l'espérance théologique et la préparation de son âme à la

venue du prêtre. Là un acte de contrition, récité distinctement par elle contre le front du malade encore conscient mais peut-être déjà privé de ses sens externes, sauvera peut-être une âme pour l'éternité ! La tâche de l'infirmière : « *soulager la souffrance et assister les*

personnes dans les derniers instants de leur vie » (décret du 17.07.1984, art. 1) est encore plus noble, si elle la comprend comme un apostolat auprès des âmes !

Mgr B. Tissier de Mallerais

Les rois de France



Philippe IV: (1285 - 1314)



Dès le commencement de son règne, Philippe s'entoure de conseillers, les légistes formés par le droit romain, comme Guillaume de Nogaret.

Philippe s'attache d'abord à abattre la menace de la Flandre, nouvellement alliée à l'Anglais : il triomphe en 1305,

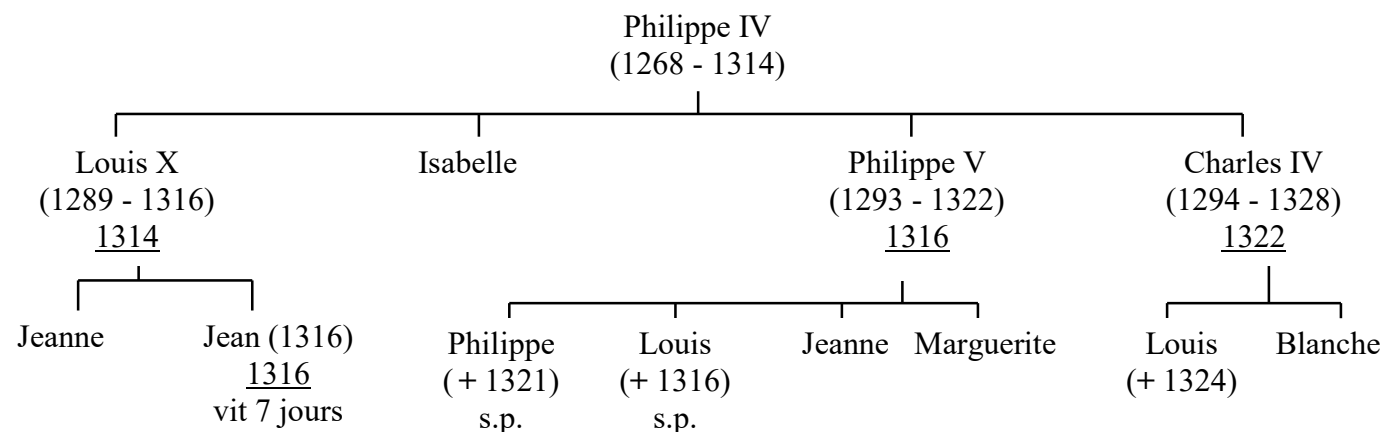
et fait entrer dans sa suzeraineté le Lyonnais.

Malgré l'attitude ambiguë du Pape Boniface VIII, Philippe fait arrêter un évêque intrigant avec l'Aragon. Ses relations avec le Saint Sièges'améliorent avec l'élection de Clément V qui va nommer de nombreux cardinaux français et s'installa à Avignon en 1309.

A l'intérieur, Philippe poursuit l'œuvre de réforme administrative : organisation du

Conseil du Roi, réorganisation du Trésor et établissement d'un premier budget ainsi qu'un impôt foncier. Pour la santé des finances royales, Philippe doit imposer lourdement les usuriers juifs (qu'il bannit et dépossède en 1306) et les usuriers lombards.

En 1307, Philippe, appelé "Le Bel", doit arrêter les chefs de l'Ordre du Temple, qui fut condamné par le Pape.



Les rois de France (suite)

Louis X : (1314 - 1316)

En montant sur le Trône, Louis réunit la Navarre, héritée de sa mère, à la France.



Poursuivant l'œuvre de justice de ses prédécesseurs, Louis fit juger les fonctionnaires qui avaient profité sous son père, de leurs places, pour s'assurer de gros revenus par la fixation d'impôts surabondants qui accablaient le peuple de France. Les provinces qui s'inquiétaient des levées d'impôt excessives par certaines administrations de Philippe IV, furent apaisées lorsque Louis leur conféra des chartes reconnaissant à chacune

ses droits et coutumes.

S u i v a n t l e s recommandations du Pape Alexandre III, qui dès 1167 proclamait que les chrétiens devaient être exempts de servitude, Louis entreprit un v a s t e m o u v e m e n t d'affranchissement des serfs dans son domaine, et incita ses vassaux à le suivre. Toujours épris de justice, Louis décréta quelques lois par lesquelles il interdit à ses officiers de troubler les paysans dans leurs travaux.

Enfin, Louis remit sur pied une monnaie dont le poids en métal correspondait à sa valeur d'échange, pour assainir l'économie du Royaume.

Un refroidissement emporta

Louis, au début novembre 1316.

Jean 1^{er} : (1316 – 7 jours)

Lorsque Louis X s'éteignit, la reine Clémence était enceinte : elle accoucha d'un fils, le 15 novembre 1316, qui fut aussitôt appelé Jean, et qui ne vécut que sept jours.

Comme Louis n'avait eu qu'une fille auparavant, les douze pairs du royaume avaient déclaré, avant l'accouchement de la reine, que le frère de Louis, Philippe, deviendrait roi en l'absence de postérité mâle de celui-ci : après la mort de Jean, cette sentence fut confirmée par une réunion des trois ordres du royaume (Noblesse, Clergé, Tiers-Etat).

La monarchie, patrimoine européen pour le XXI^{ème} siècle

Le concept de « nation » apparu très tard, XVI^{ème} – XVII^{ème} siècle, ne cesse d'évoluer face à la Monarchie, pour finalement arriver à justifier la révolution de 1789 et les différents régimes qui se sont succédés jusqu'à nos jours. Employé encore aujourd'hui pour désigner des indépendantistes, des communards ou même des « régents de la monarchie. »

Cette révolution donne aux régimes successifs un pouvoir fondé sur des principes fondamentaux différents de ceux qui organisaient la monarchie. Les régimes démocratiques se fondant sur

l'égalité, la liberté et la volonté générale, principes complètement artificiels. Puisque le peuple ne peut exercer le pouvoir qu'il détient en principe, le régime démocratique est une véritable oligarchie. On voit la différence avec la monarchie.

Quelle est la position de nos monarchies européennes actuelles ? Ce sont tout d'abord des États monarchiques et non pas des gouvernements monarchiques, mais bien démocratiques. Une comparaison entre les différentes constitutions de ces monarchies européennes prouve que les pouvoirs du

monarque sont très réduits. Seul compte sa personnalité qui peut influencer le gouvernement. Il présente toute fois un facteur d'unité. Facteur attaqué dans certains pays comme la Belgique où des partis d'extrême-droite, souhaitant l'indépendance de certaines régions, désirent briser ce facteur d'unité. Dans d'autres états également, le régime démocratique semble vouloir supprimer définitivement ces monarchies. Indispensable pour mettre en place l'Europe. Manœuvre déjà bien avancée d'une part par la mondialisation et les transferts

(Suite page 16)

Une page d'Histoire

Nous donnons ici un extrait du remarquable *Mémoire de Maîtrise d'Histoire*, Quelques aspects doctrinaux et pratiques de la résistance du clergé légitimiste à la Monarchie de Juillet dans le grand diocèse de Toulouse (1830 – 1848), présenté par Romain Daudé à l'Université de Toulouse. Ce passage fait partie de la conclusion de ce *Mémoire*.

A) La nouvelle mission du clergé de France : la régence morale d'une dynastie en exil

(...) Dans un même temps, le clergé semble avoir renoué avec une dimension politique qu'il n'avait plus eu depuis la révolution de 1789. En effet, sous l'Ancien Régime, il était d'usage de confier à des ecclésiastiques des postes sensibles ; beaucoup s'illustrèrent en tant que conseillers du roi, ministres, ambassadeurs, négociateurs et instituteurs, ce qui a fait dire à l'historien Gibbon que « *les évêques ont fait le royaume de France*⁽¹⁾ ». Mais depuis la Restauration, le corps religieux français, d'esprit très gallican, n'a pas recouvré de postes d'importance dans les gouvernements, sinon *ad honorem* ou purement consultatifs. Cela est aussi dû à la reconstruction matérielle et morale des diocèses et des communautés, tâche lourde et astreignante qui laisse peu de loisirs aux prélats pour la *res publica*, ou alors vouent les clercs à œuvrer dans l'ombre, ce qui va populariser la légende noire du complot jésuite, alimentée par les journaux et libelles du parti libéral. Le soutien apporté par les régimes de Louis XVIII puis de Charles X à l'Eglise de France n'a fait qu'unir plus étroitement ces

deux corps bientôt assimilés l'un à l'autre : anticléricaux : « *on s'entendait à merveille sur la valeur du mot jésuitisme, il était synonyme de dévouement à la légitimité. On disait en ce temps-là jésuite pour royaliste.* »

L'exil du roi Charles X va donc redonner une vigueur nouvelle au rôle politique de l'Eglise de France, non sans empiétements et sans doute parfois au détriment des fonctions sacerdotales. Mais c'est un trait suffisamment important pour être cité, le clergé de France, avec à sa tête Mgr de Quélen⁽²⁾, va instaurer une véritable régence : le souverain légitime est absent, mais règne « *spirituellement* » par l'intermédiaire des clercs. Il s'agit d'une régence morale de la royauté exilée, les religieux légitimistes se posant en défenseur de la Légitimité et des traditions de la vieille France, et ce, avec l'appui d'une large frange de la noblesse.

Cet engagement n'est que plus radical lorsque sont rendues publiques et la place faite à la religion catholique (la Charte révisée fait du catholicisme « *la religion de la majorité des Français* ») et les restrictions dont elle se voit l'objet (le Concordat de 1801 est appliqué dans l'esprit d'un

gallicanisme stricte, dépouillé de toute sympathie et empreint d'une hargne administrative certaine. Les règlements sur les écoles ecclésiastiques sont strictement appliqués, et les congrégations non-autorisées notamment celles des Chartreux, des Trappistes et des Capucins sont expulsés.)

B) Légitimisme ou catholicisme ?

En dépit de la partition du royaume sous la Révolution et l'Empire, les fédéralismes et les traditions locales sont très fortes, ce qui nuit à une action concertée des milieux légitimistes que ceux-ci soient religieux ou laïques.

Les sites urbains du diocèse de Toulouse n'ont pas été le théâtre d'affrontements violents, (comme d'ailleurs presque partout en France, à l'exception notoire de Paris). En effet, les actes de dissidence ont davantage pour cadre les campagnes, où les réactions sont plus tranchées, partageant la communauté villageoise en deux, souvent entre anticléricaux et cléricaux. Les très coriaces et récalcitrants abbés Larroque et Dupac sont là pour nous le rappeler. Si fait que très rapidement un amalgame s'installe : les catholiques sont associés aux légitimistes (mais nous avons

1) Gibbon, *Histoire de la décadence*. Tome VII, chapitre 38, Paris, Maradan, 1812.

2) Entre l'Eglise et ses ennemis, il n'y a plus le pouvoir royal ; la confrontation est donc inévitable, l'Eglise comblant le vide politique laissé par le pouvoir exilé.

vu que cela était déjà un peu le cas sous la Restauration), et beaucoup affectent de voir le curé comme un légitimiste en puissance.

Ces événements propulsent le clergé sur le devant de la scène et l'obligent donc à tenir un rôle politique dans des campagnes qui demeurent, à quelques rares exceptions, très conservatrices, et où les légitimistes dominent largement lors des scrutins (députés et conseillers municipaux), alors qu'à la tête des communes et du département sont des hommes nommés par le gouvernement. De multiples conflits ont lieu opposant d'un côté, curés, desservants et notables légitimistes aux autorités municipales et départementales : à l'opposition systématique à la monarchie bourgeoise répondent les suspensions de traitements et les tracasseries administratives. (...)

Face à un républicanisme en gestation, les légitimistes se bloquent sur l'évolution dans le négatif du régime de Louis-Philippe, accueillant avec satisfaction toutes les actions susceptibles d'opposer des difficultés au gouvernement de la Monarchie de Juillet. Il s'agit en fait d'un dangereux attentisme, qui va rapidement générer une passivité certaine quand ce ne sont pas des alliances contre-nature avec les républicains.

On n'insistera jamais assez sur la brisure qu'a été pour le clergé de France l'avènement de Louis-Philippe : une frustration des fruits d'un long labeur, d'où un malaise et une aigreur terrible, une sorte

d'angoisse qui va devenir une obsession mais ne débouchera que sur l'impuissance et le repli. Sans revenu et sans bien, l'indépendance de l'Eglise de France est soumise au bon plaisir du régime en place. Et les temps et les évolutions économiques et sociales ne vont pas permettre de pérenniser cet engagement en faveur de la Légimité et des Bourbons, du moins dans un aspect pratique, que peut-elle faire sinon se tourner vers le passé en essayant de conserver le lien qui permet de joindre ce dernier : la dynastie des Bourbons et la cause liée à celle-ci (la Légimité).

Du côté des religieux et religieuses qui composent le clergé de Haute-Garonne, les légitimistes, qu'ils soient engagés ou simplement de cœur (c'est la majorité), oscillent entre la soumission résignée et la rébellion ouverte. Mgr d'Astros, sans jamais favoriser ouvertement le parti légitimiste, ne s'en montre pas pour autant un adversaire acharné, loin de là ... et ses sentiments à l'égard de la Monarchie de Juillet même s'ils ne sont jamais proclamés, sont connus de tous : soumission et résignation ne signifient nullement adhésion.

Il y a de plus une ambiguïté permanente de l'Eglise de France à cette époque : si le catholicisme est déclaré incompatible avec le régime et la charte de 1830, les évêques vont néanmoins condamner Félicité de Lamennais qui préconise la séparation de l'Eglise et de l'Etat... en fait, peu à peu, l'institution ecclésiastique française glisse dans le conservatisme prôné par le

régime, et à la fin des années 1830, Louis-Philippe sait l'heure venue de régler leur compte aux vieux prélats légitimistes : ces derniers disparaissent peu à peu, et sont remplacés par des évêques dociles et soumis au régime, issus de la bourgeoisie libérale plutôt que de la noblesse d'Ancien Régime.

C) Impuissance et repli

Au fil des ans, apparaît un constat d'impuissance, qui va trouver partiellement son exutoire dans la création d'un parti spécifiquement catholique, monarchiste de cœur mais qui va dissocier la cause légitimiste de la cause catholique, entraînant un repli presque total sur la religion. Aussi, à partir de cette époque, tout est séparé : on laisse à la Providence le soin de s'occuper des Bourbons, et on tente d'endiguer le flot libéral et anticlérical qui menace et l'Eglise et le Pape... Or, dans cette nouvelle ère, la figure du Pape va peu à peu se substituer à celle du roi dans l'esprit des catholiques français, c'est l'un des aspects pratiques de l'ultramontanisme, qui donne à la France un roi tout spirituel et ne faisant pas intervenir les questions d'affections politiques (légitimistes ou orléanistes) chez les fidèles : le Pape et l'ultramontanisme écartent d'une certaine manière l'héritier légitime des Bourbons et le gallicanisme d'un Bossuet du cœur des catholiques. L'abbé de Genoude peut donc exulter : « *La voilà cette monarchie spirituelle, entrevue par Daniel, qui devait s'élever au-dessus de toutes les*

monarchies. (...) *C'est Église de Jésus-Christ !* »³⁾

S'opposant à l'ultramontanisme centralisateur et traditionaliste, un mouvement s'ébauche en 1825 et imprime un glissement d'une frange importante des catholiques français vers le libéralisme, et leur entrée dans l'arène politique n'est pas faite pour mécontenter la bourgeoisie qui n'est plus obligée de se couper de l'Église et qui « récupère » cette dernière pour asseoir complètement la « respectabilité » de la Monarchie de Juillet. L'émergence d'un parti catholique marque dans un même temps une certaine régression du mouvement légitimiste (la jeunesse catholique se montrant davantage préoccupée par l'Église que par le roi) et la volonté de se démarquer du légitimisme.

C'est le recul de la régence morale qui va se transformer rapidement en un improbable « *gouvernement de la Providence* », sous couvert d'une opposition fondée sur une philosophie politique plus solide qu'un simple parti pris dynastique...

Tout cela se reflète très bien

au niveau local : le clergé est dans l'urgence, il lui faut parer au plus pressant : « *Le grand mal est dans les mauvaises dispositions de certaines autorités locales, de quelques magistrats ennemis de la religion, qui contrarient le zèle du peuple, vexent les curés et desservants, et laissent dégrader les églises et les presbytères.* »⁴⁾ Tout ce qui pourrait constituer un obstacle à « *la mission de l'Église de France* » est écarté afin de contenter et d'apaiser le gouvernement de la Monarchie de Juillet, tout en conservant une certaine nostalgie à l'égard des Bourbons,⁵⁾ qui demeurent encore dans tous les cœurs comme le prouve la visite du 23 novembre 1839, où le Pape reçoit au palais du Quirinal, alors résidence pontificale, le jeune prince Henri avec tous les honneurs dû à un monarque...

Les paroles de l'abbé Piéchaud résument bien cette pensée: « *tout pour Dieu, rien pour l'homme.* »⁶⁾ La restauration d'Henri V étant de ce fait associée à une œuvre humaine et donc posée face à une construction spirituelle et matérielle : l'Église. La boucle est bouclée : l'abbé Piéchaud ajoutant : « *Je n'aurai pas cru,*

qu'on m'eut opposé des opinions politiques contraires au gouvernement. Je suis légitimiste, c'est vrai, mais je suis prêtre et curé avant tout. » La question dynastique passe à l'arrière-plan, le gallicanisme est à terre.

Conséquence inéluctable, les désillusions politiques et religieuses conduisent les légitimistes à donner des formes rituelles au Prince Henri qui sont empruntées et associées à la piété catholique, le portant de son vivant même sur un véritable autel de la Monarchie de Droit Divin ; il va devenir pour l'Europe et le Monde l'incarnation mystique de l'Ancienne France en plein XIX^{ème} siècle. Comme le dit Pierre Gourinard, « *le recours à la providence peut être simplement le désir de compenser les déboires politiques.* »⁷⁾

Toutefois, le courant providentialiste alimente l'espérance dans le succès de la Cause et les irréductibles, la foi dans le roi du ciel et dans celui de la terre chevillée au corps,⁸⁾ ne cessent de clamer leur confiance : « *Ex omnibus floribus orbis, elegisti, Domine, lilium unum.* »⁹⁾

Romain Daudé

3) de Genoude (Antoine-Eugène), *Sermons et Conférences*, Paris, Perrodil et Cie, 1846, p. 227.

4) A. A. T. cart. Aff. Gen., rapport fait au Souverain Pontife Grégoire XVI, mai 1846.

5) Cela n'empêche nullement le clergé toulousain de conserver un fond contre-révolutionnaire très fort, ainsi lorsque Mgr d'Astros fustige dans son mandement de Carême 1848 les doctrines de subversion sociale, le socialisme et l'idée démocratique (mais de manière détournée) : « *d'où viennent en effet ces crimes atroces sinon des doctrines impies, des systèmes absurdes, insensés, sauvages, que l'on a pas cessé de semer parmi le peuple ?... Nous assignerons la source de ces systèmes antisociaux à la propagation de l'incrédulité... Nous adjurons ici tous les hommes impartiaux de nous dire si cette seconde expérience, car nous en fîmes une première en 93, ne les convainc pas de cette vérité que la religion est la base indispensable de la société* ».

6) Rouquette (abbé), *Le Bon Curé. Vie de M. Joseph-Auguste Piéchaud, archiprêtre de l'église métropolitaine Saint-Etienne de Toulouse*. Toulouse, Imprimeries Durand et Cie, 1871, p 86.

7) Gourinard (Pierre), *Les royalistes français devant la France dans le monde, (1820-1859)*, Nîmes, Christian Lacour, 1992.

8) Nous songeons ici aux abbés Dupac et Larroque.

9) « Et parmi toutes les fleurs, Seigneur, vous avez choisi le lys. »

Activités légitimistes

Messes :

Dimanche 20 janvier 2002,
10h30 : messe pour Louis XVI,
église St Grégoire des Minimes
à Tours (37).

Dimanche 20 janvier 2002,
10h30, messe pour Louis XVI
et les victimes de la
Révolution, chapelle Saint-
Pie X, 109 bis rue Jean Jaurès à
Angers (49).

Messes pour Louis XVI :
différentes messes seront
organisées, dont nous n'avons
pas encore reçues le détail.
Pour certaines régions,
contactez les n° de téléphone
suivant :

Bourgogne : 03 80 58 05 64

Bretagne : 02 99 38 36 64

Forez : 04 77 10 92 69

Bresse : 04 74 42 86 00

Champagne : 03 23 70 67 10

Mercredi 30 janvier 2002,
17h30 : messe pour le roi
Alphonse II, église St Grégoire
des Minimes, à Tours (37).

Cercle Marie-Caroline

Duchesse de Berry

(B.M. Rochet, 3 passage Dr
Charcot, 42240 Unieux, tél.

(HR) : 04 77 10 92 69, courriel :
bruno7rochet@aol.com.)

Nous déplorons une attitude
qui sévit chez des catholiques,
pourtant exemplaires et la
Tradition, qui consiste à
séparer la politique (comme ils
disent) du religieux. Nous
n'avons pas de tels scrupules :
notre « poli-tique » est de
travailler au retour du
Lieutenant de Dieu. C'est
pourquoi les chouans du Forez
avaient décidé de commémorer
la mémoire de Marie-
Antoinette Reine de France et

celle de la mère du Comte de
Chambord.

Le mardi 16 octobre 2001, à
8h00 du matin, à la demande
du président du Cercle a été
dite la messe pour le repos de
l'âme de Marie-Antoinette de
France assassinée sur ordre de
la France maçonnique il y a
deux cent huit ans. La Sainte
Messe selon le rite codifié par
Saint Pie V fut célébrée au
Carmel de Bas-en-Basset par
Monsieur l'Abbé Fesquet,
prêtre de la Fraternité
sacerdotale St Pie X desservant
le prieuré d'Unieux. A la fin de
la cérémonie, Monsieur l'abbé
a bien voulu bénir le drapeau
du Cercle (Armes de France
avec Sacré-Cœur en abîme) qui
fut tenu près de l'autel côté
Evangile durant la célébration
du Saint Sacrifice. Nous nous
devons de signaler que notre
drapeau est la bienveillante et
remarquable réalisation de nos
dévouées religieuses
carmélites.

Le soir se tenait une réunion
au restaurant *Le Forum* de
Firminy. A 20h, le président
prononçait une causerie (sur un
texte de Mme Noëlle
Destremeau, auteur de *La
Guerre de Vendée de la
Duchesse de Berry*) sur le
thème : « *Pour Dieu et le Roi,
Marie-Caroline Duchesse de
Berry* ». Parmi les participants,
nous eûmes l'honneur de
compter la présence d'une
dame « *russe blanche* » dont la
famille a donc fui le régime
communiste soviétique jadis.
Les participants ont suivi avec
intérêts cette causerie, sur une
princesse quasi ignorée des
Français et qui fut le héraut

d'une résistance héroïque au
gouvernement révolutionnaire
de Louis-Philippe de 1830 à
1832.

A l'issue de cette causerie fut
exposé les réalisations à venir
du cercle, avec une distribution
de documents (*Profession de
Foi Royaliste et déclaration de
Principes*), établis d'après une
documentation de l'*Union des
Cercles Légitimistes de France*,
ainsi qu'avec ce qui a été
présenté par les intervenants de
la réunion des présidents de
cercles, le 6 octobre à Paris. Ce
travail servira à l'élaboration
d'une *Charte*, plan de travail
pour la réflexion et l'action du
Cercle.

Le Roi (et l'Histoire le
confirme) ne sera ramené ni par
la force, ni par la force de la
seule prière. Il lui faut des
partisans actifs et dévoués qui
désirent allier la prière à
l'action. Les Français ne
peuvent aimer Celui qu'ils
connaissent si mal ; on ne peut
aimer que ce qu'on connaît. Si
vous habitez la région de Saint-
Etienne, venez travailler avec
nous pour faire connaître
Louis XX et le principe qu'il
incarne devant Dieu.

Sainte Anne d'Auray septembre 2001

La conférence du Père Jean-
Marie au pèlerinage légitimiste
de Sainte-Anne d'Auray : « *Le
devoir sacré des chrétiens dans
la cité* », a été enregistrée.

Vous pouvez commander la
cassette auprès de la F.B.L.
(BP 10307, 35703 Rennes
cedex 7) au prix de 45,00 F
(6,86 €).

Œuvres de Chrétienté

Association Noël Pinot :

(54 rue Delaâge, 49100 Angers).

Cette œuvre du Père André, présente un catalogue d'images, de brochures, de jeux etc. à caractère religieux. N'hésitez pas à vous y adresser pour vos cadeaux de fin d'année.

Cette association nous annonce également la sortie d'une biographie du Père André, *Un prêtre vrai, le Père André*, écrit par Claude Mouton avec une préface du révérend Père Marziac. A commander au siège de l'association.

ADEC

(BP.125, 92154 Suresnes cedex).

Dans le n° 5 du bulletin de cette *Association de Défense de l'Ecole Catholique*, nous relevons la réflexion de Mgr

Baunard (1919) : « Essayez, décrochez le crucifix, faites descendre de son piédestal la statue de la Vierge immaculée, fermez le tabernacle et de vos écoles faites sortir Jésus-Christ. Il sortira, ce divin proscrit ; mais il ne sortira pas seul, et derrière lui, s'en iront la pudeur, le respect, la pitié filiale et le patriotisme. Et savez-vous ce qui restera ? Il restera l'impureté d'abord et, avec l'impureté, une immoralité dont le flot impur montera toujours parce qu'il n'aura plus de digue. L'expérience s'en fait chaque jour, c'est la barbarie qui arrive. Nous n'en sommes qu'au commencement, mais attendez dix ans encore, dix ans l'école sans Dieu, c'est-à-dire sans loi comme sans foi, et

vous pourrez alors vous baisser et regarder quelque chose qui sera entrée en pleine décomposition : ce sera la France de ce temps là. »

L'ADEC a pour objet de promouvoir l'enseignement catholique en soutenant financièrement les établissements privés d'enseignement scolaire : primaire, secondaire et universitaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

CEFOP

(Les Guillots, 18260 Villegenon).

Cette association verse des bourses aux familles inscrivant leurs enfants dans des écoles catholiques hors contrat. Pour ce faire le CEFOP a besoin de vos dons. N'hésitez pas à l'aider.



La monarchie, patrimoine européen pour le XXI^{ème} siècle (suite)

(Suite de la page 11)

de compétence vers des institutions européennes et par la régionalisation ou l'indépendance de certaines régions.

Les seuls régimes monarchistes existant encore sont des monarchies islamiques qui sont basées sur des notions complètement différentes de celle que l'on connaît en Europe.

La monarchie un régime oppressif ! Affirmation erronée. A travers l'exemple de

l'expropriation, le contraire a largement été prouvé.

Monarchies et valeurs économiques. Alors que les théories économistes évoluent, qu'elles apparaissent plus nombreuses, souvent de moins en moins compatibles avec les intérêts religieux, quel a été le jeu de la monarchie face à cela. Incapable de connaître de manière sûre ses recettes et dépenses, ignorant le plus souvent les systèmes économistes, les monarques ont rarement eu pour l'argent une

passion. Bossuet dans ses écrits pour le Dauphin n'en parle même pas.

Enfin, la monarchie pourrait être la solution face aux déboires de la V^{ème} république qui consacrait « *le monarque républicain*. »

Tels sont les thèmes abordés au colloque annuel de l'I.M.B. le samedi 24 novembre 2001 ; colloque qui s'est tenu dans la salle Médicis au Sénat, en présence notamment de l'ancien ministre Jean Foyer.

R. S.

Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ

Avec l'autorisation du Père Jean-Marie, de la Communauté de La Transfiguration, nous faisons bénéficier nos lecteurs du sermon qu'il a prononcé le 30 septembre 2001, à Ste Anne d'Auray, lors de notre pèlerinage légitimiste ; pèlerinage, qui comme chaque année, a connu un grand succès.

Introduction

La liturgie nous permet aujourd'hui de célébrer sainte Thérèse de l'Enfant Jésus qui est patronne secondaire de la France, avec sainte Jeanne d'Arc et saint Michel Archange.

Quant à la patronne principale de notre cher pays de France, vous le savez, c'est la Très Sainte Vierge Marie dans son Assomption.

Mais permettez-moi, tout de même, de vous entretenir d'un autre sujet, aujourd'hui, sujet que tout catholique doit avoir à cœur de réaliser, et à plus forte raison, tout catholique, français, légitimiste de surcroît.

Je veux parler de la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont nous allons célébrer la fête le dernier dimanche d'octobre.

Développement

I - L'encyclique « Quas Primas »

Constatant déjà en 1925 les convulsions d'un monde sans Dieu, le Pape Pie XI n'hésitait pas à exposer dans son encyclique « Quas Primas » du 11 décembre, les causes réelles de la tourmente.

«... Ce déchaînement de malheurs a envahi l'univers, parce que la plupart des

hommes ont banni Jésus-Christ et sa foi très sainte de leurs coutumes et de leur vie particulière, comme de la société familiale et de l'État...»

Et Pie XI en tire la conséquence : « ... l'espoir d'une paix durable entre peuples ne brillera jamais tant que les individus et les Etats s'obstineront à rejeter l'autorité de notre Sauveur. »

Car le cœur du problème est là, mes frères, dans la dépendance, ou non, dans la soumission, ou non, des individus et des Etats à l'égard de la loi très sainte de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Refuser cette soumission :

C'est le « *Non serviam* » de Satan.

C'est le « *je désobéirai* » d'Adam et Eve.

C'est « *je fais ce qu'il me plaît* » de l'homme moderne asservi par le libéralisme de 1789.

Alors, me direz-vous, parler de la Royauté sociale en notre début de XXI^{ème} siècle mondialiste et décadent, ne plaît pas et provoque, le rejet de cette idée - dite d'une autre époque - par la quasi unanimité d'une opinion démocratique anesthésiée et ignorante.

* Cela ne plaît pas aux ennemis de Dieu et de l'Eglise

qui haïssent Jésus-Christ et tout ce qui s'y rapporte. Attitude magnifiquement exprimée par ces paroles de l'hymne des vêpres du Christ Roi (paroles supprimées d'ailleurs par la réforme post-conciliaire) « *Scelesti turba clamitat : regnare Christum nolumus* » (une foule criminelle s'écrie : nous ne voulons pas que le Christ règne).

* Cela ne plaît pas au français moyen formé par les livres d'histoire « *Malet et Isaac* », pour qui la démocratie de 1789 a libéré l'homme maintenu en servitude par quatorze siècles de monarchie, de royauté. Pour ces personnes, à la suite d'un homme politique célèbre, la France a commencé en 89.

* Cela ne plaît pas aux catholiques libéraux, ces utopistes, comme les appelle saint Pie X dans sa lettre de condamnation du Sillon, « *leur idéal, je cite, étant apparenté à celui de la Révolution, ils ne craignent pas de faire entre l'Evangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires, qui n'ont pas l'excuse d'avoir échappé à quelque improvisation tumultueuse* ».

* Cela ne plaît pas enfin au clergé actuel, car cela implique qu'il n'y ait de salut qu'en

“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

Jésus-Christ, n'est-ce pas ce que dit Pie XI dans son encyclique « *Ubi Arcano Dei* » du 23 décembre 1922 : « *Le jour où Etats et Gouvernements se feront un devoir sacré de se régler, dans leur vie politique, au dedans et au dehors, sur les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ, alors, mais alors seulement, ils jouiront à l'intérieur d'une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance, et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir.* »

Mais, me direz-vous, appliquer cet enseignement constant de l'Eglise ne revient-il pas à balayer les erreurs sulfureuses de Vatican II concernant, entre autres, l'œcuménisme et la liberté religieuse. Evidemment que si, mes frères. Mes frères, que cela plaise ou non, qu'on l'accepte ou qu'on le rejette, Jésus-Christ est Roi et comme le précise le même Pie XI dans l'encyclique « *Quas Primas* » :

« ... son empire ne s'étend pas seulement aux nations catholiques..., il embrasse aussi tout ce qu'il existe d'hommes n'ayant pas la foi chrétienne, de sorte qu'en toute vérité, l'universalité du genre humain est soumise à la puissance de Jésus-Christ. »

II - La doctrine de la Royauté sociale de Jésus-Christ

« *Etes-vous Roi ?* » avait demandé Pilate à Jésus, avant de l'abandonner pour qu'il soit crucifié.

« *Oui, tu l'as dit, je suis Roi* » a répondu Jésus, « *Mais ma Royauté n'est pas de ce monde.* »

La voilà, mes frères, cette fameuse réponse du Divin

Maître, dont se servent les ennemis de Dieu et de l'Eglise : « *ma Royauté n'est pas de ce monde.* »

En affirmant cela quelques heures avant de mourir, Jésus n'a jamais voulu dire que sa Royauté ne s'étendait pas **sur** ce monde. Jamais.

Il a tout simplement voulu affirmer que sa Royauté n'était pas issue de ce monde, ne prenait pas son origine sur cette terre.

Car la Royauté de Notre Seigneur Jésus Christ prend son fondement dans la Personne même de Jésus, vrai Dieu et vrai homme. Et parce que Jésus est vraiment Dieu, Il est Roi de tout l'univers par **droit de nature**. Et parce qu'Il s'est incarné pour sauver tous les hommes par son sacrifice rédempteur, Il est **véritablement Roi par droit de conquête**.

C'est à ce double titre que Notre Seigneur Jésus Christ est véritablement Roi.

Il est donc Roi de l'univers, Lui, Jésus, le Fils de Dieu et le Fils de l'humble Vierge Marie. Il est le Roi des individus, des âmes et des corps, le Roi des familles, le Roi des sociétés. Tout cela doit évoluer sous son regard. Tout cela doit **obligatoirement** évoluer sous son regard.

Et cette Royauté va impliquer de la part des créatures intelligentes que nous sommes une attitude particulière : la reconnaissance individuelle, familiale et sociale de cette souveraineté de Jésus-Christ. Et La reconnaître, c'est, par là même, lui être soumise et la proclamer publiquement.

Mes frères, vous le voyez, avec cet enseignement constant de l'Eglise catholique, nous sommes loin, très loin, à l'opposé de ce laïcisme, de cette pseudo neutralité.

Quand comprendrons-nous que le laïcisme n'est pas cette neutralité bienfaisante, paisible, que l'on prétend, mais bien plutôt cette haine de Dieu, de Jésus-Christ, ce refus public, ce rejet public de l'existence de Dieu, que l'on masque, que l'on camoufle sous cette attitude faite, paraît-il, de dignité, de liberté, de tolérance.

La neutralité n'existe pas, mes frères. La neutralité n'existe pas. « *Qui n'est pas avec moi, dit Notre Seigneur, dans l'Evangile, est contre moi.* »

Comme on est surpris, pour ne pas dire scandalisé par cette déclaration de Mgr Etchegaray : « *Après l'état chrétien dont la déclaration conciliaire sonne le glas (il voulait parler de la déclaration « Dignitatis humanae » sur la liberté religieuse) l'état laïc et neutre est certes un progrès.* »

III - Conséquence du rejet de cette Royauté

Hélas, **troublé dans ses sens** par le courant païen de la Renaissance, **abîmé dans son intelligence** par le subjectivisme protestant du XVI^{ème} siècle, poussé **à la révolte** par l'esprit de la Révolution française, l'homme moderne n'accepte plus cette autorité de Jésus-Christ, cette souveraineté du Dieu incarné.

Alors rejetant cette soumission à Notre Seigneur Jésus-Christ, il tombe dans **le rationalisme** ; refusant l'obéissance due à la raison

divine et éternelle, il prétend ne relever que de sa propre raison qu'il reconnaît comme unique source, et comme unique juge de la vérité.

Pour l'homme moderne chacun est à soi sa propre loi. De là, comme le dit l'encyclique «*Libertas Praestantissimum* » de Léon XIII, « *de là procède cette morale que l'on appelle indépendante et qui, sous l'apparence de liberté, détournant la volonté de l'observation des divins préceptes, conduit l'homme à une licence illimitée.* »

De là résulte aussi le rejet de l'autorité provenant d'un principe supérieur à l'homme.

Conséquence : de même que la raison individuelle est la seule loi qui règle la vie privée, **la raison collective** doit l'être pour la société. La souveraineté populaire, le suffrage universel, remplacera l'autorité divine ; le mirage, l'illusion démocratique remplacera la loi divine.

Nous sombrons alors en plein délire maçonnique. Léon XIII, traitant de cette folie dans l'encyclique «*Immortale Dei* » écrivait :

« *Quant à **la souveraineté du peuple**, que, sans tenir aucun compte de Dieu, l'on dit résider de droit naturel dans le peuple, si elle est éminemment propre à flatter et à enflammer une foule de passions, elle ne repose sur aucun fondement solide et ne saurait avoir assez de force pour garantir la sécurité publique et le maintien paisible de l'ordre.* »

Et Léon XIII de conclure quelques lignes plus loin :

« *Il faut absolument admettre que l'origine de la*

puissance publique doit s'attribuer à Dieu et non à la multitude. »

IV - **Alors que faire ?**

Si les catholiques comprennent facilement que le but de leur vie est leur sanctification pour la gloire de Dieu, abîmés par ce libéralisme qui corrompt tout, ils ont perdu, en ce début de XXI^{ème} siècle, comme leurs contemporains, la notion de bien commun. Résultat : ils n'hésitent pas à affirmer que le bien de la multitude, de la société, est une multitude de biens, sombrant par là même en plein individualisme.

Si les catholiques veulent - et ils le doivent - réagir face au déferlement satanique de la Révolution française, il faut qu'ils n'aient pas peur d'affirmer et de rétablir un certain nombre de principes :

* De même que le bien de l'homme, la finalité de l'homme est Dieu, de même la finalité de la famille, de la société est aussi Dieu. Et par là même, ils doivent militer pour que Notre Seigneur Jésus-Christ soit reconnu publiquement par les familles et les sociétés, au même titre que par les individus.

On ne peut pas, mes frères, être catholique et par voie de conséquence antilibéral, et être partisan de la constitution maçonnique de la V^{ème} République, constitution qui refuse, qui ignore Notre Seigneur Jésus-Christ et sa divine société l'Eglise catholique.

« *Vouloir*, disait Pie XII dans l'encyclique «*Meminisse Juvat* » du 14 juillet 1958, *vouloir soit ignorer*

délibérément, soit gêner, soit mépriser, asservir la religion chrétienne ou l'Eglise catholique, c'est à coup sûr saper les fondements même de la société. »

Et vouloir une VI^{ème} ou une VII^{ème} république sur la même base de la négation de Dieu, ou sur un pseudo dieu réduit à une option individuelle c'est se tromper gravement et faire insulte à Notre Seigneur Jésus-Christ.

* Les catholiques doivent aussi se persuader que toute autorité vient de Dieu. Que si parfois, et sous certaines conditions, le vote peut être un moyen de désignation des personnes (élection du pape, dans les corporations, dans les municipalités, dans les communautés religieuses) jamais **le suffrage universel**, qui est **un faux principe**, ne peut donner d'autorité à un quelconque personnage, fut-il catholique.

Ecoutez ce que dit Léon XIII dans l'encyclique «*Diuturnum illud* » du 29 juin 1881 :

« *Refuser de rapporter à Dieu comme à sa source le droit de commander aux hommes, c'est vouloir ôter à la puissance publique et tout son éclat et toute sa vigueur. En le faisant dépendre de la volonté du peuple, on commet d'abord une erreur de principe, et en outre on ne donne à l'autorité qu'un fondement fragile et sans consistance.* »

Les catholiques, enfin, ne doivent pas craindre d'affirmer dans cette période troublée de l'humanité que seul un retour à Jésus-Christ apportera la paix entre les classes et entre les

nations. Car l'ordre et la paix ne proviennent pas de la force de l'épée, mais de la soumission à Jésus-Christ.

« *Non vénérables frères, nous déclare Pie XII dans l'encyclique « Summi Pontificatus » du 20 octobre 1939, le salut pour les nations ne vient pas des moyens extérieurs, de l'épée, qui peut imposer des conditions de paix, mais ne crée pas la paix... Le nouvel ordre du monde... ne devra plus reposer sur le sable mouvant des règles changeantes et éphémères, laissées aux décisions de l'égoïsme collectif et individuel... La rééducation de l'humanité, si elle veut avoir quelque effet, doit être avant tout spirituelle et religieuse : elle doit par conséquent, partir*

du Christ comme de son fondement indispensable, être réalisée par la justice et couronnée par la charité. »

Conclusion

Certains me diront: «*Mais mon Père, vous êtes un rêveur ! Tout ce que vous nous avez dit ce matin est impossible à réaliser » :*

Mes frères, ce que je vous ai enseigné ce matin n'est pas ma propre doctrine, mais l'enseignement constant de la Mère Eglise, de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je vous ai cité volontairement plusieurs encycliques, pour vous l'attester.

Si de toutes nos forces nous ne travaillons pas à mettre en pratique cet enseignement, ne nous plaignons pas que chaque

jour apporte de nouvelles lois abominables. Ne nous plaignons pas de la perversion qui s'étale partout. Elle est le résultat de la lâcheté des catholiques, clergé en tête.

Si de plein gré nous ne réagissons pas contre ce déferlement satanique, j'ai bien peur que dans un proche avenir, des châtiments inéluctables nous obligent à plier le genoux et à revenir à Dieu par une multitude de souffrances rédemptrices.

Que la Très Sainte Vierge Marie éclaire nos intelligences, ranime nos volontés pour que son Divin Fils soit de nouveau connu et aimé d'une extrémité de la terre à l'autre.

Ainsi soit-il

Père Jean Marie

Livres reçus

Soldats et Martyrs (Vendée 1793 – 1795)

(Jean Silve de Ventavon, Éditions F. Lanore.)

En un style pittoresque et plein de panache, ce livre retrace la flamboyante épopée qu'à la pointe de leurs sabres gravèrent au fronton de notre histoire, de 1793 à 1795, les « *brigands* » de Cathelineau, de la Rochejacquelin, de Lescure, de Bonchamps, de d'Elbée, de Charrette, de Marigny.

Soldats, ces paysans poitevins, paydrets, bas angevins, humbles champions de l'Église et du Trône, furent, combien vaillamment ! des sièges de Thouars, de Nantes, à ceux de Granville, de Cholet ; martyrs, ils furent de même, victimes à la bataille du Mans,

de Savenay, ailleurs et ailleurs, de la folie Homicide, fratricide.

« *Si l'on pressait la terre de Vendée, il en sortirait du sang...* » Les héros de la Vendée, soldats-martyrs, martyrs-soldats, voisinent dans le Panthéon des gloires militaires françaises.

En annexe de son livre, l'auteur fait figurer des plans des différentes batailles des vendéens, ainsi que la liste des 119 enfants de moins de huit ans massacrés le 28 février 1794 aux Lucs.

L'an prochain à Philippeville

(Robert Oberdorff, chez l'auteur, Villa Lydia, 68 bd de Cimiez, 06000 Nice – 120 F.)

A la différence des autres exilés en proie au mal

d'Afrique, l'auteur ne parle pas de l'Algérie Française comme d'une chose morte. A son immense nostalgie correspond une immense espérance, basée sur une évidence : la Berbérie est terre d'Occident.

Sa Berbérie à lui c'est la Numidie : Saint Arnaud, Sétif, Constantine, Bône. Et surtout Philippeville, l'antique Rusicade fondée par Jules César et ressuscitée par les Français. Port qui tient de Sète par la dimension et de Naples, est l'univers chéri du héros central, enfant du petit peuple marqué par une confluence eurafricaine qui exacerbe son amour du terroir et l'emplit de la mission incombant aux Roumis. A eux, héritiers des Romains, des Byzantins et des Vandales, de remettre sur le

bon cap l'Afrique de Saint Augustin, tirée des siècles obscurs par les lys de France.

C'est ce que vont tenter les irréductibles de ce récit, d'abord à une poignée puis portés par un vaste mouvement national et international. Fiction ? Non, anticipation, assure le carré des intraitables dont l'auteur se fait le porte-parole. Avec bien sûr l'accent

de là-bas et en épiçant volontiers son propos de sabir, la langue du cœur.

Guillery de Saint-Grill

(X.B. Leprince, Éditions Elor, 56350 St Vincent/Oust.)

Roman pour adolescents et adultes, au passé et au présent intimement mêlés...

En pleine Vendée, si riche en héros, deux épisodes

glorieux sont enchevêtrés par le hasard : 1794, les insurgés de la Chouannerie, 1944, les résistants de la Seconde Guerre Mondiale. Un groupe d'hommes au passé historique glorieux et mémorable va revivre à sa façon ces deux facettes de l'histoire de leur région...

Revue de presse

Le Sel de la Terre :

(Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé.)

Au sommaire du n° 38 : *Les « semences du Verbe » ; Catéchisme des vérités opportunes qui s'opposent aux erreurs contemporaines*, par Mgr de Castro-Mayer ; *La doctrine catholique sur la justification et les accords luthéro-catholiques*, par Mgr Fellay ; *La reconquête dans nos écoles catholiques*, étude de M. l'Abbé du Fayet de la Tour, qui concerne tous les parents ; *Histoire et doctrine du Rosaire*, par le frère Marie-Dominique ; *L'eucharistie : Étude sur les sacrements* de Dom Maréchaux ; *Mgr Ignace Bourget et l'ultramontanisme canadien-français (1799 – 1885)* par Jean-Claude Dupuis ; *Les orchidées : A la gloire du Créateur de la nature*, par Olivier Dugon ; *Documents : A l'école du réel ; La fête d'Halloween ; recensions...*

Bulletin des amis de saint François de Sales :

(Ed. Les Amis de Saint François de Sales, C.P. 2016, 1950 Sion 2, Suisse.)

Au sommaire du n° 107

(septembre - octobre 2001) : *Comment on prépare une révolution ; Le jansénisme et la troisième force* (texte de Mgr de Castro Mayer de 1952, dans lequel il dénonçait la méthode qui sera appliquée maintenant dans la Pseudo-Restauration) ; *Liban Peuple de foi au-dedans et de fer au dehors* (extrait du livre de J. Chevry).

Lettre aux amis de saint François :

(Couvent Saint François, 69910 Morgon.)

Le n° 19 nous offre quelques traits de la vie du Padre Pio, avec également : *Petite chronique du couvent ; La Milice de l'Immaculée ; École St Jean-Bosco, et Pain de saint Antoine* (école à soutenir de vos dons à « Pain des Pauvres de Saint Antoine », La Providence, 69910 Morgon, ou à l'Association St-Jean-Bosco, 01240 Marlieux) ; *Groupe de prières Padre Pio ; Association réparatrice antimaçonnique* (Sous le patronage de St Michel, cette association a été fondée par M. l'Abbé Douillard, tertiaire de saint François et approuvée par Pie IX en 1875. Se renseigner auprès du couvent) ; *Fondation*

(Le couvent Saint François vient d'acheter une propriété dans le Gers, près de Fleurance. La communauté a besoin de votre aide pour financer ses travaux, pour pouvoir un jour essaimer) ; *Monastère Sainte-Claire* (quatre sœurs clarisses continuent avec persévérance leur vie d'immolation et d'oraison pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Vous pouvez leur adresser vos intentions de prières à : Monastère Sainte-Claire, 69910 Morgon.)

Courrier de Rome

(Si si no no) :

(B.P. 156, 78001 Versailles.)

Dans le numéro 237 de septembre 2001 : *L'Église catholique en Allemagne après le Consistoire ; Cardinaux sans foi ; Une « désillusion » la Charte européenne des droits de l'homme ; Concile ou conciliabule ? : réflexions sur la possible invalidité de Vatican II.*

Dans le numéro 238 d'octobre 2001 : *le lavage de cerveau sur l'auto-démolition œcuménique de la papauté ; Un « signe des temps » l'encouragement des*

« mariages mixtes » ; *Concile ou Conciliabule ? : les ambiguïtés de la Sacrosanctum Concilium.*

Iota :

(27 r Lamartine, 13006 Marseille.)

Au sommaire du n° 222 (juillet-août 2001) : *La politique, le régime des bandes* (il s'agit ici des bandes politiques) ; *La vertu intrinsèque de la monarchie à la française*, dont voici un extrait : « ... Le Roi n'a pas joué des coudes pour monter. Il n'a pas eu besoin de tromper et de mentir pour se hisser au Pouvoir. Il y est, conformément aux lois fondamentales de la France qui, sans elles, n'aurait même pas existé. Il y est, sans que ce soit la convoitise qui l'y ait poussé. Y étant, il en **assume** la charge et les devoirs. Il peut même arriver que cela ne lui plaise pas. Peut-être aurait-il choisi d'être cosmonaute ou scaphandrier, architecte, officier de marine ou chef d'orchestre ; mais le pacte historique qui le lie à son peuple ne l'y autoriserait qu'à titre de passe-temps. Il est là. Et son devoir est d'y rester. C'est un devoir de fils et de père, comme c'est son devoir de Roi. Il est le **gardien** du pouvoir suprême. Par sa présence institutionnelle et physique, il empêche que ce Pouvoir tombe entre les mains de qui serait le plus fort à un moment donné. Si lui-même peut avoir besoin de la force, c'est de celle du loyalisme et de la fidélité, qui laisse un espace à l'exercice des vertus chrétiennes. Ne leur laisse aucune place un régime qui se fonde essentiellement sur la compétition permanente sans autre but que la victoire d'un moment et n'importe quelle

victoire.

Revoyons le « film » de nos cinq républiques, y compris le Premier Empire et le Second empire. C'est celui de la dégringolade de la France. L'Histoire est le **laboratoire** de la Politique. Si les Français n'étaient pas distraits, constamment, par des jeux idéologiques débilés, ils se trouveraient devant une **preuve expérimentale** impressionnante. ».

Les autres titres de ce numéro : *La religion, un signe éternel* ; *La société, le suicide ou la vie*

Lien Légitimiste de Touraine :

(D. Picard, 12 rte de Château-Lavallière, 37360 Neuillé-Pierre ; J. Rolain, 7 le Grand Mail, 37700 Saint Pierre des Corps.)

Au sommaire du n° 11, une page d'Histoire sur *Louis XVI et Philippe-Égalité* ; *Une figure du Légitimiste : Pierre-Antoine Berryer (1790 – 1868)* ; *Chateaubriand, missionnaire bourbonniste.*

Lecture et Tradition :

(B.P. 1, 86190 Chiré-en-Montreuil.)

Le titre du numéro 293/294 (juillet- août 2001) : *La gnose et le mystère d'iniquité réponse à un défi*. Cette étude s'appuie sur les témoignages des théologiens et des historiens catholiques (Bossuet, le R.P. Deschamps, Dom Guéranger, Mgr Freppel, Mgr Jouin et ses collaborateurs de la R.I.S.S., Dom Bernard-Marie Maréchaux, Dom Paul Benoît, le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, l'abbé Barbier, Mgr Lagier, le R.P. Petit, les R.P. Cornelis et Léonard, Mgr Moeller, Mgr Graber et Mgr Vernet) sur

l'existence, la persistance et la virulence de la gnose. C'est une réponse aux écrits de Paul Sernine dans le n° 4 de *La nouvelle revue Certitudes*. Nous recommandons vivement aux lecteurs de *La Gazette Royale* de se procurer et d'étudier ce numéro de **Lecture et Tradition**.

La Durbelière :

(Jean-Louis Caffarel, BP 26, 77230 Dammartin en Goële.)

Dans son numéro 71 d'octobre 2001, J.L. Caffarel continue son enquête sur : *Que faut-il faire pour que nos idées triomphent ?*; la suite de *l'Histoire merveilleuse des géants de La Vendée* Pour être au courant des activités de *La Durbelière*, un n° de téléphone : 06 67 31 20 16 (Durbelière express.)

Hommes et Métiers :

(S.P.M., 11 rue du Bel Air, 94230 Cachan.)

Dans le numéro 276, (octobre 2001) nous trouvons des notes d'Henri Charlier sur *Culture, école, métier*, sur la conception chrétienne du travail ; et en annexe des *citations des utopistes*.

La Blanche Hermine :

(F.B.L., BP 10307, 35703 Rennes cedex 7.)

Dans le n° 27 (novembre-décembre 2001), nous avons lu avec plaisir la *Lettre ouverte aux politiciens en herbe*, de M. l'Abbé Jean-Luc Lafitte, avec cette conclusion de Mgr Henri Delassus :

« *Beaucoup ont mis leur espoir de salut dans la lutte électorale, c'est-à-dire dans la souveraineté du peuple en exercice. Que de temps, que d'argent, que d'activité a fait*

dépenser cette illusion !

La dixième partie de tout cela, employée depuis vingt ans à réformer les idées, eût sauvé le pays depuis dix ans !

L'effort déployé pour faire élire des candidats met toujours l'idée au second plan s'il ne l'étouffe entièrement et prépare ainsi pour l'avenir des défaites de plus en plus écrasantes. Ce qu'il faudrait, ce serait d'arracher les hommes influents à l'action électorale pour les lancer dans la propagande de la Vérité.

Là est la difficulté. Il est aisé de grouper et d'intéresser les masses conservatrices à une action concrète et simple comme le vote.

Il faut dépenser beaucoup de talent, de courage et de persévérance pour arriver à faire comprendre à ces mêmes masses qu'elles sont dans l'erreur, et pour leur montrer et leur faire admettre les principes de l'ordre social, en délivrant leur esprit des principes démocratiques. » (Monseigneur Delassus, *Vérités sociales et erreurs démocratiques.*)

Dans ce même numéro Louis Brekilien nous montre, citations à l'appui, que Jean Dumont, décédé au mois de juillet dernier, n'était pas des nôtres, tant sur le plan religieux, philosophique que politique. « *Il n'est pas, cependant, interdit de souhaiter que ses thuriféraires prennent, enfin, la peine de lire ses œuvres. Ils cesseront, alors, nous en sommes sûrs, de nous proposer ses écrits empoisonnés !* »

(Pour mémoire, dans le n° 21 de *La Gazette Royale* [juillet-août 1987], paraissait, sous la plume de D. Coudé, une

mise en garde contre le livre de Jean Dumont : « *L'Eglise au risque de l'Histoire.* »)

Sous la Bannière :

(Les Guillots,
18260 Villegenon.)

Dans le n° 97 (septembre-octobre 2001) nous y retrouvons la suite des numéros précédents sur *Légitimisme et Papauté*, avec *Le Ralliement*, et une déclaration de Pie VI au sujet de Louis XVI :

« *A la suite d'une conspiration d'hommes impies, Louis XVI, roi très chrétien, a été condamné à la peine capitale, et le jugement a été exécuté.*

(...) Cette assemblée, après avoir supprimé **la monarchie, qui est la forme de gouvernement la plus naturelle,** (ndlr : souligné par nous), avait attribué à peu près toute la puissance publique au peuple, qui ne suit presque jamais les inspirations de la sagesse, ni les conseils qu'on lui donne, et dont l'esprit ne saurait être bon juge en ces sortes de questions. Il obéit ordinairement à ses impressions, il est par cela même inconstant et facile à tromper. On l'entraîne à toute sorte de crimes ; il devient arrogant et barbare.

(...) *Oh ! France ! France ! Appelée par nos prédécesseurs le miroir de la chrétienté, l'appui inébranlable de la foi, dans la ferveur de ta croyance religieuse et dans la dévotion au Siège apostolique, tu ne suis pas les autres, tu les précèdes. Comme maintenant tu es Notre ennemi ! Ton hostilité contre la vraie religion est telle que tu prends place parmi ceux qui ne l'ont jamais défendue ! Et cependant, tu ne peux ignorer,*

quoique tu le veuilles, que les Etats ne sauraient se tenir debout si la religion ne leur sert de point d'appui. C'est la religion qui réprime les abus du pouvoir et la licence des sujets ; c'est pour cette raison que les ennemis de la puissance royale poussés par un sentiment d'envie, aspirent à l'anéantir, afin de renverser ensuite l'édifice religieux.

Oh ! France ! Encore une fois, toi qui as demandé que l'on te donnât un roi catholique, parce que les lois fondamentales du royaume ne souffraient qu'un roi catholique, voilà qu'aujourd'hui que tu en avais un, tu l'as tué par cela seul qu'il était catholique. »

Après une telle déclaration d'un Pape contemporain de la monarchie française, sous les Bourbons, peut-on encore douter que celle-ci ne fut chrétienne et approuvée des papes.

Savoir

(2 et 4 Av. de la Gare,
49123 Ingrandes sur Loire.)

Au sommaire du n° 58 (novembre 2001) : 3^{ème} journée du Souvenir et de l'Espoir ; Lettre de Madame, duchesse d'Anjou et de Ségovie ; Les échos du Bocage : Le Puiset-Doré ; Veillées Vendéennes ; Carnet de la Vendée Militaire ; Messe pour Louis XVI ; Copie du contrat de mariage de Charles de Bonchamps et de Marie de Scépeaux ; Qui languit au fond de cette cour ? (chanson) ; La grande peur des louis-philipparde en avril 1833 ; Commission Militaire Révolutionnaire de Granville ; Promenade en Bressuirais ; Renée Bordereau, dite Langevin ; Le coin des livres.

Attention

A partir du 1^{er} janvier 2002 l'adresse de l'UCLF et de *La Gazette Royale* change :

Nouvelle adresse :

*Château de Bonnezeaux
49380 Thouarcé*

L'Œuvre Notre-Dame Salérans-Liban (05300 Salérans) organise une **collecte** de : vêtements propres en bon état, vaisselles, livres, tout matériel, meubles, électroménager, disques vinyles, K7 audio-vidéos classiques.

Pour le département 05, l'œuvre se déplace tous les 1^{er} samedi du mois. Pour toute la France : prenez contact ou envoyez vos colis à l'adresse ci-dessus avec la mention : « Service Collecte ». tél. : 04 92 65 09 09.

C'est un œuvre catholique de bienfaisance, fondée et dirigée par le Père Maurice Avril. Salérans : maison – mère, et Fondation au Liban pour enfants.

Carnet du jour

" Information non disponible "

Sommaire

<i>Le Prince Louis à Lorette en Italie</i>	<i>p. 1</i>
<i>La fin d'une époque et la paix impossible</i>	<i>p. 2</i>
<i>Le destin exceptionnel de Robert d'Arbrissel</i>	<i>p. 3</i>
<i>Rectificatif</i>	<i>p. 6</i>
<i>Doctrines sur l'euthanasie</i>	<i>p. 7</i>
<i>Les rois de France</i>	<i>p. 10 et 11</i>
<i>La monarchie, patrimoine européen pour le XXI^{ème} siècle</i>	<i>p. 11 et 16</i>
<i>Une page d'Histoire</i>	<i>p. 12</i>
<i>Acitivités légitimistes</i>	<i>p. 15</i>
<i>Œuvres de Chrétienté</i>	<i>p. 16</i>
<i>Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ</i>	<i>p. 17</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p. 20</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 21</i>
<i>Changement d'adresse</i>	<i>p. 24</i>
<i>Notre-Dame de Salérans</i>	<i>p. 24</i>
<i>Carnet du jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

*Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.*

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2001/03 signifie que cet abonnement est terminé en mars 2001.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

*M. Hugues Saclier de la Bâtie
Château de Bonnezeaux.
49380 Thouarcé*

*Abonnement normal : 9,15 Euros
Abonnement étranger : 10,65 Euros
Abonnement de soutien : 18,30 Euros
C.C.P. La Source 747 47 M*

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtiquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Route de Gençay, 86160 Champagné St Hilaire.

Dépôt légal : Décembre 2001